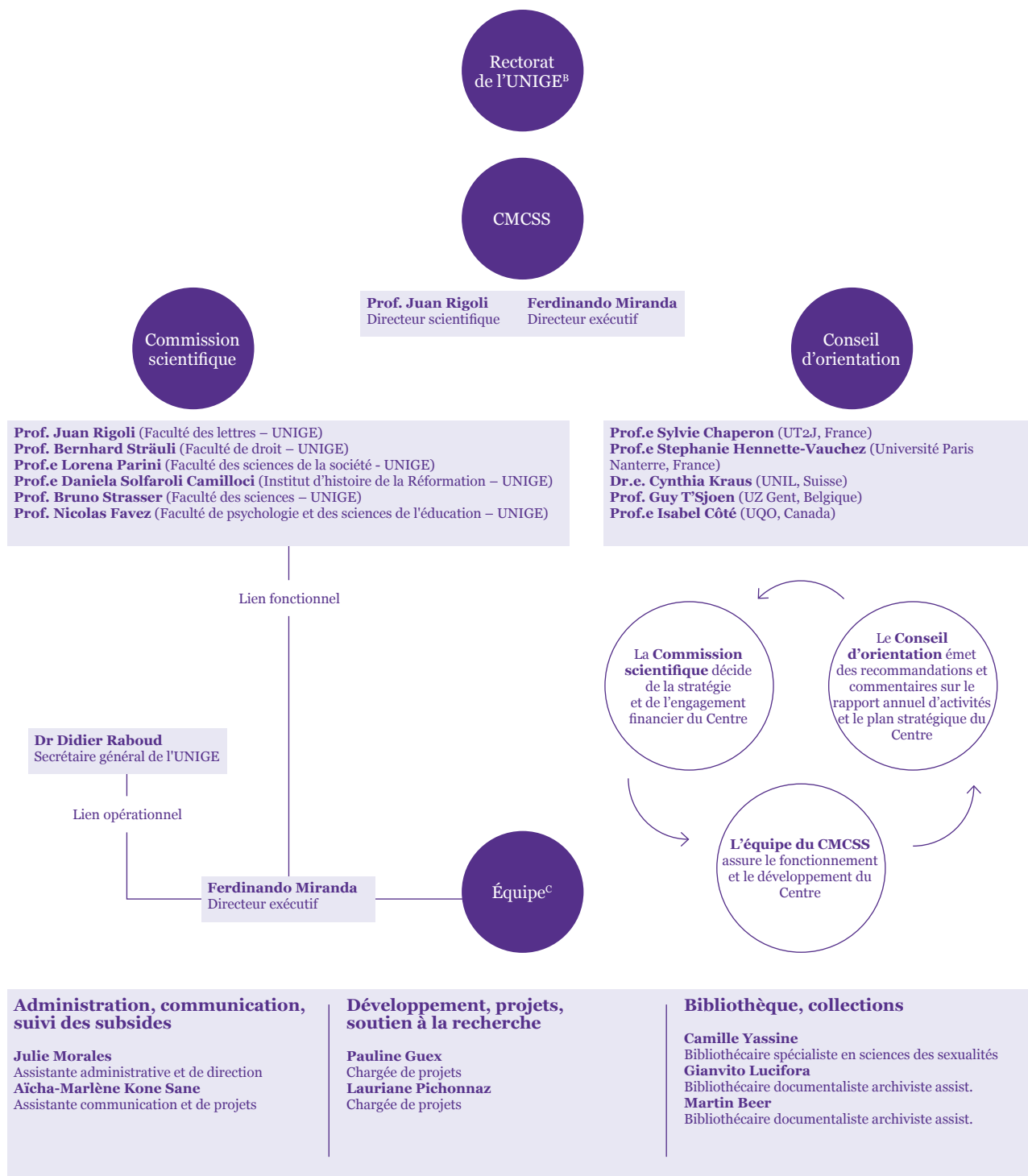


# Organigramme du Centre Maurice Chalumeau en sciences des sexualités de l'Université de Genève (CMCSS)<sup>A</sup>



L'intégralité des revenus disponibles du Fonds universitaire Maurice Chalumeau – FUMC – réglé par une Charte financière ad hoc – est destinée uniquement à financer les activités du Centre Maurice Chalumeau en sciences des sexualités (CMCSS), en vertu de son règlement d'organisation.

A Le Centre est administrativement rattaché à l'Administration centrale de l'Université de Genève, il respecte les directives du Mémento et toute autre législation applicable en la matière. Il est scientifiquement indépendant de toute structure.

B Le Rectorat nomme les membres de la Commission scientifique et du Conseil d'orientation. Il est, en outre, informé des activités du Centre.

C Les membres de l'équipe du CMCSS sont administrativement et contractuellement rattachés au Secrétariat général de l'UNIGE.